

Orientations Politiques Séjours CMCAS

› Conseil d'Administration du 30 septembre 2019



Le Conseil d'Administration de la CMCAS de Poitiers demande aux SLVies, sections et commissions de proposer des activités sous la forme de **séjours supérieur à 2 nuitées avec des activités « à la carte »** afin que chaque bénéficiaire puisse construire son séjour selon ses attentes et à son rythme.

Ces activités dites « à la carte » seraient **soumises à un nombre de participants minimum si un « prix groupe » a été négocié** ; le budget de ces activités devrait alors se calculer sur la composition minimum d'un groupe, quitte à rembourser les participants la valeur du « trop perçu » générée par un fort taux d'inscriptions.

Toutefois, la liberté de s'inscrire, dans le cadre du séjour, à des activités sans participation de la CMCAS pourra être proposée aux bénéficiaires.

Le Conseil d'Administration souhaite prioriser les projets de séjour correspondant aux critères suivants :

- **Utilisation du patrimoine de la CCAS ou de ses partenaires,**
- **Programme construit par les responsables d'activités et les professionnels de la CCAS avec un minimum de sous-traitance,**
- **Choix de prestations locales avec des valeurs solidaires, émancipatrices et écoresponsables.**

D'autre part, concernant toutes les activités sous traitées dont le coût réel par participants (sans la participation CMCAS) est supérieur à 750,00 € ; Trois devis (de différents prestataires) devront être produits et présentés au Conseil d'Administration ou à défaut au Bureau de Conseil d'Administration.